



## DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA-SJ

### FORMATION SPECIALISEE DU CSA DU RESSORT

#### DE LA COUR D'APPEL D'ORLEANS DU 20 NOVEMBRE 2025

Madame la Première présidente, Monsieur le Procureur général,

Des fenêtres qu'il ne faut pas ouvrir sous peine de les voir tomber au TJ de Blois, un ascenseur qui a plusieurs reprises et malgré les prétendues interventions de l'entreprise de maintenance est littéralement tombé de plusieurs étages au TJ d'Orléans, un défaut électrique conduisant à une « sur-mobilisation » du groupe électrogène qui dégage alors de la fumée et oblige à l'évacuation de la cour d'appel et du TJ d'Orléans, des étagères rafistolées par des agents avec des cartons au TJ de Tours...

Non, nous ne sommes pas dans une bande dessinée humoristique ou dans une comédie potache mais bien au sein des juridictions du ressort de la cour d'appel d'Orléans.

Le manque de moyens, concrètement, c'est ça.

Il remet en cause la santé et la sécurité des agents et des justiciables tout comme leur accessibilité à nos locaux, notamment pour les personnes à mobilité réduite. Cette situation n'est pas tolérable.

Le désastre bâtiementaire a au moins un mérite : il traduit sans far la réalité concrète du manque de moyens de la justice.

L'UNSA-SJ l'a déjà dénoncé en CSA ce matin, la vacance de poste et le sous-dimensionnement des effectifs est une source de mal-être particulièrement prégnant dans les juridictions du ressort. Il en résulte une charge de travail tout à fait incompatible avec de bonnes conditions pour exercer ses missions sans mettre en péril sa santé. La responsabilité de l'employeur en cas d'épuisement professionnel dû à une trop lourde charge de travail doit être reconnue. C'est d'ailleurs le sens de la décision prise par la cour d'appel administrative de Nancy dans un arrêt daté du 12 novembre 2025. Nombreux sont les collègues du ressort à se trouver ou à s'être retrouvés en arrêt pour cette raison précise... Nul doute que cette décision leur parlera.

Des mesures fortes et concrètes doivent donc être mises en place au sein du ressort pour en finir avec la surcharge de travail, devenue le quotidien des agents placés sous votre autorité.

Une impulsion significative dans la lutte pour de meilleures conditions de travail est plus que jamais nécessaire. Elle doit être franche et oblige à un déploiement de moyens à la hauteur des enjeux.

Il y a plus de 5 mois, à la demande l'UNSA-SJ, la formation spécialisée a visité le TJ de Blois après de très nombreuses alertes des personnels. Des actes fermes et palpables doivent répondre aux agents de la juridiction. Nous sommes toujours dans l'attente du retour de l'administration alors que notre premier compte-rendu a été transmis dès la rentrée. Ce délai particulièrement long -pour ne pas dire

ce silence- illustre là encore l'important manque de moyens mis à la disposition des personnels qui ont en charge cette mission.

L'UNSa-SJ demande donc à ce qu'une date soit arrêtée ce jour en séance pour voter le compte-rendu et que soient le plus rapidement possible mises en application les préconisations qui en découleront. Les agents n'ont que trop attendu ! Il n'est pas envisageable de patienter jusqu'à la prochaine formation spécialisée. Il y a urgence !

Il y a d'autant plus urgence que la situation de la juridiction blésoise ne semble guère s'améliorer. Notre organisation a été saisie encore très récemment et à de nombreuses reprises par des agents en grande souffrance. Les conditions de travail particulièrement dégradées en plus d'avoir des conséquences directes sur la santé des personnels favorisent les conflits et font craindre des burn-out.

De nombreux agents du ressort disent leur mal-être, la surcharge de travail et la pression qu'ils ressentent pour « atteindre les objectifs » ou pour poser leurs congés. Cela appelle un geste fort de votre part !

Nous évoquions en introduction de cette déclaration l'alarmant constat de l'état du parc immobilier du ressort. Là encore, le silence est bien souvent la seule réponse apportée aux collègues qui depuis des années dénoncent notamment le travail sous des températures extrêmes. L'UNSa-SJ propose donc que soit intégré dans le PAPRIPACT (*Programme annuel de prévention des risques professionnels et amélioration des conditions de travail*) 2026 un axe pour la mise en place d'un protocole d'adaptation du travail rapidement déployable en cas de canicule. Il n'est pas possible que des questions aussi cruciales soient évincées du dialogue social au motif qu'elles appellent notamment des efforts financiers que nous savons hors de portée du ressort. L'adaptation de l'organisation du travail doit pouvoir répondre en partie à cette problématique récurrente.

L'UNSa-SJ vous tient à vous alerter quant aux départs prochains d'un médecin de prévention et de la psychologue clinicienne du ressort. Les personnels en souffrance vont de nouveau faire face à une réduction drastique des acteurs de la SST et de la QVCT. Cette perspective les inquiète vivement et ne fait que renforcer la nécessaire et urgente impulsion des chefs de cour en faveur d'une politique SST forte et dynamique.

Les représentants élus UNSa